



Mesdames et Messieurs les Présidents et Secrétaires  
des Conseils Régionaux  
des Chambres Interdépartementales  
des Chambres Départementales  
siégeant en Comité Mixte

Paris, le 09 janvier 2024

Nos Réf. : Circulaire n°02-24

Objet : Allocations Vacances 2024

P.j. : Modalité plateforme d'Allocation Vacances 2024

Mesdames et Messieurs les Présidents et Secrétaires,

Cette année, est une nouvelle étape dans la modernisation du Comité mixte, les salariés devront, pour bénéficier de l'allocation vacances 2024 se connecter à une plateforme. Vous trouvez ci-joint les modalités de connexion, à communiquer dès maintenant aux collaborateurs qui vous en feront la demande.

Concernant votre instance, votre rôle sera de donner votre avis sur le dossier.

Pour les instances sans Comité mixte il suffira d'indiquer « Pas d'avis » et le dossier sera transmis dans notre service pour analyse.

Pour les instances ayant un Comité mixte, vous avez 3 choix : « Avis favorable » ou « Avis défavorable » ou « Pas d'avis ».

Vous trouvez ci-joint un guide d'utilisation, pour toutes difficultés, n'hésitez pas à contacter le Comité mixte.

L'ouverture de la plateforme aux salariés est prévue le lundi [22 janvier 2024](#), la Clôture le dimanche [31 mai 2024](#), au-delà de cette date aucune connexion pourra se faire.

Veuillez croire, Mesdames et Messieurs les Présidents et Secrétaires, à l'assurance de nos sincères salutations.

Maître Catherine GUIHARD  
Présidente du CSN – Comité Mixte

Madame Muriel ATTANE  
Secrétaire du CSN – Comité Mixte